



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



« Je vis que je réussissais, et
cela me fit réussir
davantage » J.J Rousseau



Affaire suivie par
Gisèle ROBERT

Collège Jean Moulin

4, Rue Jean Bouveri
BP 187
71307 Montceau les Mines Cedex

Téléphone
03.85.57.23.10
Télécopie
03.85.58.60.18

Montceau, le 30 août 2017

Le Principal
Aux parents d'élèves

Madame, Monsieur,

Je vous informe que les demandes de bourse de collège pour l'année scolaire s'effectuent désormais en ligne via le portail Scolarité services :

<https://teleservices.ac-dijon.fr>

Pour vous connecter vous devez disposer d'une adresse électronique valide et utiliser l'identifiant et le mot de passe qui vous ont été attribués en tant que responsable légal par l'établissement (un élève ne peut pas se connecter à la demande de bourse avec son propre compte).

La demande de bourse en ligne nécessite que vous vous munissiez au préalable de votre avis d'imposition 2016 sur les revenus 2015 et de vos identifiants fiscaux figurant sur celui-ci afin de vérifier les données qui seront récupérées auprès des services fiscaux lors de votre demande.

La demande de bourse ne peut être présentée que par un seul des deux parents, à savoir celui qui a la charge effective et permanente de l'élève.

Pour faire votre demande, un petit guide d'accompagnement est mis à votre disposition ainsi qu'un tutoriel vidéo sur le site de téléservices.

La date limite pour faire votre demande est fixée au **18 octobre 2017 avant minuit**.

Si vous rencontrez des difficultés pour faire votre demande, n'hésitez pas à contacter le service intendance ou l'assistante sociale du collège. Nous pouvons vous accompagner dans votre démarche si cela est nécessaire.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le Principal

G. PERRIER